

DOIT-ON TOUT DIRE à ses collègues?



Que ce soit nos amours, nos anciens emplois, nos loisirs, nos goûts personnels ou notre manière de dépenser notre paye, les informations que l'on dévoile sur nous en milieu de travail sont précieuses pour nos collègues et nos employeurs. Autant elles démontrent notre volonté de transparence et d'ouverture face aux autres, autant elles peuvent nous nuire ou servir d'arme contre nous en temps de crise. En effet, ces petites confidences que nous laissons tomber entre deux chaises, deux cafés ou deux collègues dans l'ascenseur peuvent avoir des répercussions négatives sur notre réputation et notre carrière si on n'y porte pas suffisamment d'attention. Des spécialistes de l'étiquette en affaires nous disent quoi dire ou ne pas dire à nos collègues afin d'éviter le pire.

Préserver sa réputation

De manière générale, il faut éviter de révéler certaines informations embarrassantes qui mettent en doute notre crédibilité en entreprise, ou qui peuvent affecter négativement la perception que nos collègues ont de nous. Cela inclut nos problèmes financiers, conjugaux, familiaux ou tout autre souci qui peut éventuellement porter atteinte à notre réputation. «Le danger est que l'information se mette à circuler dans le réseau informel de l'entreprise et, éventuellement, cela peut nous empêcher d'obtenir une promotion ou un poste que l'on convoite à l'interne ou ailleurs dans le réseau», explique Roxane Duhamel, formatrice et conférencière en marketing personnel, présidente de la firme de services conseils RDMARCOM. Ainsi, un gestionnaire qui parle constamment de ses problèmes financiers peut mettre en doute sa capacité de gérer un budget et se voir refuser l'octroi de tâches liées à la gestion, un représentant aux ventes qui a une réputation d'alcoolique peut mettre en doute sa capacité de représenter le client à l'extérieur du bureau, un employé qui dévoile trop d'informations à son sujet limite ses chances d'obtenir un poste qui requiert de la discrétion, etc. L'idéal, selon madame Duhamel, c'est de tisser des liens avec nos collègues, sans en dévoiler trop sur nous. «On peut aborder des sujets de discussion neutres qui ne mettent pas nos émotions en jeu et qui créent des liens entre les personnes, tels que ses goûts et ses loisirs. Ce genre de sujet permet d'alimenter les discussions et de développer certaines affinités avec des collègues, et contribuent à créer un climat de travail agréable et sain, et donc, dans une perspective plus large, d'améliorer la productivité en entreprise.»

Par **Alexandra Roy** – Hier soir, vous avez passé la plus belle soirée de votre vie avec le beau Jimmy du département de comptabilité, sur qui vous fantasmez depuis longtemps. Textos coquins, souper romantique, massage aux huiles exotiques, ébats passionnés qui ont duré jusqu'aux petites heures du matin... Le lendemain, au bureau, vous mourez d'envie de tout raconter à vos collègues. Est-ce vraiment une bonne idée?

Attention au potinage

Ginette Salvat, fondatrice de l'École internationale d'étiquette et de protocole, croit également qu'il y a une limite à ne pas franchir en matière de vie privée au bureau.

«Le fait de trop dévoiler d'informations personnelles sur nous permet d'alimenter le moulin à rumeurs, et le danger est qu'on ne sait pas jusqu'où cela va aller. Le potinage peut avoir des effets très destructeurs. En plus de créer des malaises et de l'anxiété, il peut amener la personne à devenir la risée ou la tête de Turc du bureau. Il peut même empêcher quelqu'un d'obtenir une promotion. Les gens nous jugent sur les bonnes et les mauvaises choses, alors il faut bien réfléchir avant de parler et utiliser son jugement», conseille-t-elle.

Les réseaux sociaux : nouvel ennemi professionnel

Un des meilleurs exemples pour illustrer l'importance d'utiliser son jugement quant aux informations que l'on dévoile sur notre vie privée est l'utilisation que l'on fait des réseaux sociaux. Selon Ginette Salvat, il s'agit du nouvel ennemi professionnel des chercheurs d'emplois et d'employés de nombreux domaines. «Les réseaux sociaux sont un excellent moyen pour les employeurs de savoir à qui l'on a affaire. De plus en plus, les patrons vont consulter le profil Facebook de leurs employés ou futurs employés. Le danger est qu'avec ce qu'ils voient, ils se font une idée de l'employé. Même si on est discret sur notre vie personnelle au bureau, il faut éviter de publier des photos compromettantes, et faire attention aux commentaires que l'on publie sur notre mur», prévient la spécialiste en étiquette. «À compétences égales, il est presque certain que l'employeur va choisir le candidat dont le profil ou les informations sont plus neutres et ne sont pas compromettantes.» Si vous n'êtes pas «ami» avec votre patron, le danger est toujours présent, car étant donné que Facebook est un réseau public, l'information circule quand même à travers les contacts et, que vous le vouliez ou non, l'utilisation que vous faites de votre compte peut éventuellement affecter votre image et votre réputation.

Parler de vos problèmes temporaires

Dans le même ordre d'idées, il est déconseillé de raconter ses déboires temporaires à ses collègues, surtout s'ils sont récurrents. Puisqu'ils risquent de se régler dans un proche avenir, cela ne vaut pas le risque d'affecter négativement la perception que les autres ont de vous. Par exemple, si vous avez l'habitude de rompre au moins une fois par semaine avec votre copain, inutile d'arriver en larmes au bureau chaque fois. Vous risquez de compromettre votre réputation en passant pour une fille instable émotionnellement. «Parler de ses problèmes temporaires peut même provoquer de l'ennui et du désintéressement de la part de nos collègues», prévient madame Duhamel. De plus, vous aurez constamment à vous justifier sur l'évolution de la situation ce qui, selon les spécialistes, n'est pas toujours souhaitable.

Parler de ses amours

Tant mieux si vous et le beau Jimmy de la comptabilité filez le parfait bonheur à l'extérieur du bureau, mais vous n'avez pas intérêt à ce que tous vos confrères de travail soient au courant, selon les spécialistes. «Certaines personnes peuvent penser que vous avez des passe-droits, cela peut occasionner des malaises, de la jalousie et la personne risque de se faire regarder de travers par ses collègues», indique Ginette Salvat.

Parler de ses seconds revenus

C'est une chose d'avoir un deuxième emploi pour arrondir vos fins de mois, mais c'en est une autre que tout votre bureau soit au courant. En général, les patrons n'aiment pas les employés qui ont un deuxième revenu, alors si vous voulez que l'information demeure confidentielle, évitez d'en glisser un mot à vos collègues, qui risquent de s'échapper à un moment ou à un autre, que ce soit volontairement pour mal faire, ou non.

Parler de ses dépenses et de ses vacances en détail

Vous vous êtes acheté une nouvelle BMW, des nouvelles fringues hors de prix, et c'est normal d'avoir envie de partager votre joie avec vos collègues. Sauf que, de manière générale, vaut mieux garder ce genre de détail pour soi. «Le danger de parler de ses dépenses au travail est que l'on peut se mettre des gens à dos. Il y a certaines personnes qui n'ont peut-être pas les moyens, alors ça peut créer des tensions, des conflits, de l'envie», explique Ginette Salvat. Il en va de même pour tout autre exploit ou acquisition qui risque de créer de l'ombrage chez vos collègues, telles que vos vacances de rêve aux Îles Turquoises. Vous pouvez en parler, mais en restant dans les généralités telles que la température et la durée du séjour. Gardez les détails extravagants et romantiques pour vous, sinon, cela risque d'alimenter le sentiment d'animosité à votre égard.

Parler de ses anciens emplois

Surtout ceux qui peuvent affecter négativement la perception que les autres ont de nous ou qui peuvent nous nuire dans le cadre de nos fonctions. Si dans une autre vie, vous étiez danseuse nue, et faisiez des millions de dollars, tant mieux pour vous, mais évitez de divulguer l'info à vos associés ou à votre patron, qui pourraient en venir à vous juger défavorablement. Pire, l'info pourrait se mettre à circuler dans le réseau et vous fermer des portes ailleurs. «Le bouche à oreille est très fort. Qu'on le veuille ou non, le réseau informel diffuse de l'information. On ne sait jamais où ça peut aller. Il y a les emplois que l'on a et ceux que l'on veut», rappelle madame Duhamel.

Parler en mal de ses collègues ou de son patron

Enfin, le dernier conseil, et non le moindre. «On doit être plus prudent sur ce qu'on dit des autres que sur ce que l'on dit de soi-même», recommande Roxane Duhamel. Sophie, 28 ans, l'a appris à ses dépens lorsqu'elle a eu la mauvaise idée d'aller dire du mal de sa patronne à une de ses collègues qu'elle connaissait à peine. «Quand la patronne l'a mise à la porte, elle lui a tout raconté dans un courriel, mais elle en a rajouté et a beurré vraiment épais.» Résultat, Sophie et sa supérieure ont dû avoir une discussion dans le blanc des yeux et, au grand soulagement de Sophie, elle lui a donné une chance. «Faut vraiment apprendre à connaître quelqu'un avant de décider de se confier. J'ai pas perdu mon emploi cette fois, mais les conséquences auraient pu être plus graves», concède la jeune femme.

Morale de l'histoire, il faut faire attention à qui on dévoile des informations qui pourraient nuire à notre réputation et compromettre notre emploi. «Ce n'est pas interdit de se confier sur notre vie privée, seulement, il faut bien cibler et choisir les personnes à qui l'on révèle des informations intimes ou confidentielles», conclut madame Duhamel.

PARTY DE BUREAU

En terminant, puisque les Fêtes approchent à grands pas, Roxane Duhamel vous donne quelques conseils pour vous aider à ne pas terminer l'année en catastrophe en perdant la face ou pire, votre emploi :

Priorité numéro 1 : socialiser

Gardez en tête qu'un party de bureau demeure une activité d'entreprise, donc il faut se comporter comme on agirait normalement en entreprise, c'est-à-dire professionnel, courtois, ouvert aux nouvelles rencontres, etc. Puisque le but premier des party de bureau est de favoriser les échanges et les rencontres entre collègues, profitez de l'occasion pour socialiser et créer de nouveaux liens, cela ne pourra qu'être bénéfique pour votre carrière.

Attention à l'alcool

La dernière chose souhaitable pour votre réputation est de perdre la face et vos moyens devant vos collègues. L'alcool délie les langues, provoque des rapprochements pas toujours désirés entre certaines personnes, ouvre la porte aux confidences ou aux gestes compromettants, etc. Il faut être prudent, car que vous le vouliez ou non, l'information circulera dans l'entreprise et cela pourrait éventuellement nuire à votre réputation.

Attention à la tenue vestimentaire

Évitez les tenues trop provocatrices qui peuvent créer des malaises ou des situations embarrassantes, du genre une jupe trop courte qui laisse entrevoir votre *string* ou un décolleté plongeant qui attire trop l'attention. Votre tenue vestimentaire doit servir à vous mettre en valeur sur le plan professionnel et non à vous mettre dans l'eau bouillante en affectant votre réputation.

Attention aux ragots et aux mauvaises blagues

Enfin, évitez de raconter des mauvaises blagues ou des anecdotes de bureau qui mettent vos collègues dans l'embarras. Cela peut créer des malaises surtout s'il y a de nouvelles personnes présentes lors de la soirée.